



## Sommaire

### Le mot du Maire

- 1- Crues en Gironde
- 2- Travaux d'élagage
- 3- Concessions du cimetière
- 4- Autel Saint Joseph
- 5- Travaux d'assainissement
- 6- La sécurité en question
- 7- Les Cabos ont du talent
- 8- Dispositif Réa'J pour les jeunes
- 9- Du côté des associations
- 10- La campagne dans tous les sens
- 11- Frelons asiatiques
- 12- Chenil du Libournais
- 13- Sénateurs de la Gironde
- 14- Sémoctom
- 15- Humour et insolite

### **Equipe Communication**

- Stéphane LESAIN
- Déborah BÉNÉTAT
- Florence FOURNIL
- Dominique CHORON
- Webmestre : Sébastien BLAZY
- Directeur de la publication : Thierry BLANC

### **Mairie de Cabara**

05.57.84.52.57

[mairie.cabara@wanadoo.fr](mailto:mairie.cabara@wanadoo.fr)

[www.cabara.org](http://www.cabara.org)

**Ouverture : lundi, mardi, jeudi et  
vendredi, de 14h à 18h**

**Le mercredi de 8h30 à 11h30**

## Le Mot du Maire

Cher(e)s administré(e)s,

Ce début d'année, impacté par une crue de la Dordogne avoisinant les hauteurs d'eau de 1995, a créé quelques inquiétudes aux riverains de notre fleuve, habituellement paisible.

Les fortes précipitations ont également eu un impact important sur nos sols et nous déplorons ces glissements de terrains et fragilisations des routes qui perturbent la circulation au sein du village.

Nous espérons que l'arrivée du printemps apportera avec sa lumière et sa chaleur, un retour rapide à une situation normale.

Malgré les contraintes et les perspectives incertaines de la crise sanitaire, vos services publics (écoles, services techniques et administratifs) restent présents.

Prenez soin de vous et de vos proches.

**Thierry BLANC**

# 1 - Crues en Gironde

Justine. C'est le nom de cette tempête hivernale qui, associée à de forts coefficients de marée et à une longue période de précipitations, a fait déborder de nombreux cours d'eau.

Partout sur le territoire mais de manière plus marquée en Sud-Gironde, les équipes de secours et les municipalités ont fortement été mobilisées afin d'apporter un soutien indispensable aux sinistrés.

Le village de Cabara n'a pas été épargné. L'eau s'est approchée de certaines maisons situées sur l'avenue du Port et quelques chais et dépendances ont été inondés.

Les terres et fossés gorgés d'eau n'ont plus joué leur rôle de canalisateur au point d'inonder les routes adjacentes.

D'importantes coulées de boues ont été constatées. Deux terrains privés ont notamment été touchés : l'un situé sur l'avenue du Port, sous le Château de Blagnac et l'autre sur la RD18, à Lacareau, après le lotissement Le Belvédère. Les propriétaires ont été contactés et la municipalité a mobilisé à plusieurs reprises les services du Département afin de sécuriser les routes.

Le Centre Routier Départemental a demandé la fermeture d'une partie de l'avenue du Port qui longe la Dordogne, et ce jusqu'à nouvel ordre, en raison d'un risque important de nouvelle coulée. Un expert a été mandaté pour évaluer la situation et définir les éventuels travaux à engager afin de stabiliser le coteau.



**L'avenue du Port coupée par les coulées de boues**



**Coulée à Lacareau  
sur la RD18e**

**L'Amiral Jean-Joseph Brisson  
lui-même n'aurait pas aimé  
avoir les pieds dans l'eau !**



**Deux dossiers de demande de classement en état de catastrophe naturelle ont été déposés auprès des services de la préfecture.**

**Par arrêté du 19 février 2021, la préfecture n'a pas reconnu l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Cabara (Voir arrêté sur le site internet de Cabara – <https://www.cabara.org>)**

**Le deuxième dossier sera étudié en commission début mars. Les résultats seront communiqués sur le site de Cabara.**

## 2 - Travaux d'élagage



**Intervention d'ENEDIS sur la  
rue de l'église pour l'élagage  
des arbres dont les branches  
menaçaient la ligne électrique.**

Suite à la tempête « Justine », beaucoup de branches se sont retrouvées sur les voiries de la commune.

L'occasion pour la municipalité de rappeler l'obligation d'élagage des arbres qui incombe aux propriétaires. Certains de ces arbres dépassent des propriétés, gênent la visibilité routière et présentent un certain danger en cas de chute de branches.

L'article L.2212-2-2 du code général des collectivités territoriales peut imposer aux riverains l'élagage ou l'abattage de ces arbres. Ce même article permet au maire, après mise en demeure restée sans résultat auprès de l'administré concerné, de procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

Si pour une quelconque raison, il vous est impossible de réaliser ces travaux par vous-mêmes, merci de vous rapprocher de la mairie afin qu'une solution soit étudiée ou pour être orienté vers un professionnel compétent.

## 3 - Concessions du cimetière



Concessions trentenaires  
▪ 100 € le m<sup>2</sup>



Exemples de cavurnes qui  
seront proposées  
prochainement



Columbarium  
400 € pour 15 ans  
700 € pour 30 ans

Afin de proposer aux défunts et à leur famille des conditions de sépultures décentes, une commission spécifique a été créée. Elle se réunit tous les samedis matin afin :

- de recenser au moyen du logiciel A.G.E.D.I. les personnes inhumées sur la commune (Article R2512-33 CGCT - registre obligatoire)
- de prévoir de nouvelles concessions (acquisition de nouvelles cases de columbarium et de cavurnes)
- d'envisager la reprise des concessions abandonnées.

Le règlement intérieur du cimetière de Cabara sera présenté pour approbation à la prochaine séance du Conseil. Municipal et entrera en vigueur au lendemain de cette assemblée. Les modalités pour bénéficier d'une concession y seront précisées ainsi que la procédure des exhumations en cas de reprise des concessions.

## 4 - Restauration de l'Autel Saint Joseph

Commandés par l'abbé BUYTET à la maison VIREBENT de Toulouse, le Maître autel et les autels latéraux sont arrivés dans des caisses en l'église de Cabara en 1885.

Tous ces éléments de style néo-gothique, pierre de taille, terre cuite, plâtre, stuc et bois furent assemblés sur place.

L'autel situé à droite en entrant (Saint Joseph) a beaucoup souffert de l'humidité due à l'écoulement des eaux de pluie, la colline étant toute proche. La Pierre de taille et le plâtre, humides, ont entraîné la chute des motifs de décoration. Des travaux de canalisation ont été réalisés depuis.

En novembre 2020, l'autel est restauré par un artisan d'art : les feuilles de vigne, de chêne, épis de blé et rosaces ont retrouvé leur place. Ce travail d'une grande qualité permettra aux futures générations de profiter de ce beau patrimoine. Grâce à la participation financière des membres du bureau de l'ADEPAC, des donateurs et de la mairie, nous avons pu mener à bien ces travaux de restauration.

Un grand merci à vous tous. Par vos dons, vous avez contribué à sauver tout un passé qui menaçait de disparaître. La prochaine étape consistera à finir la restauration de la chaire.

Rappel : 66% des dons sont déductibles de l'impôt sur les revenus.

Any Battaglia, Présidente de l'ADEPAC.

## 5 - Travaux d'assainissement

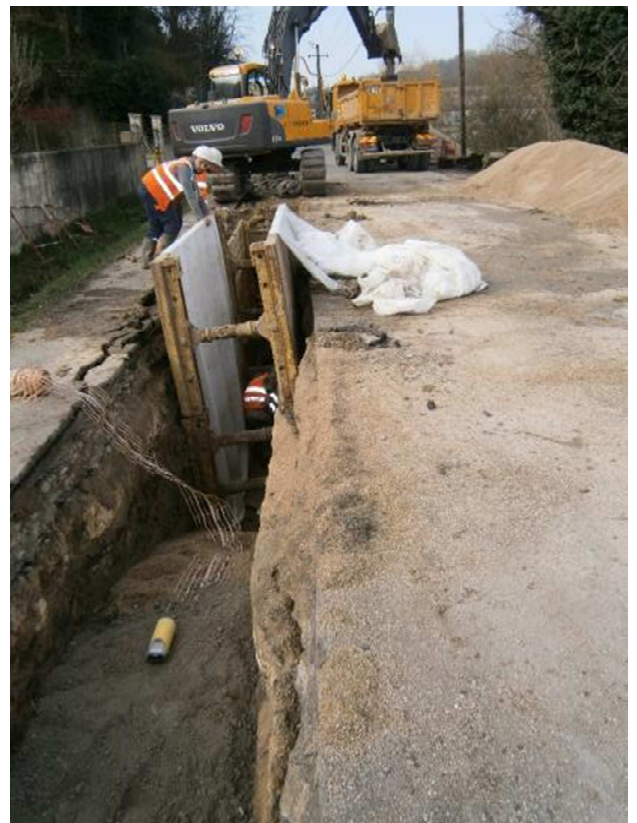
Le 15 février dernier, des travaux sur les réseaux d'assainissement ont débuté sur la RD 18, sur le tronçon Branne – Cabara, pour une durée prévisionnelle de 2 mois, jusqu'au 15 avril 2021. Ces travaux nécessitent la coupure de la circulation qui sera de nouveau possible de manière alternée d'ici quelques semaines.

La finalité est le remplacement des tuyaux en mauvais état par des tuyaux en grès, matériau plus durable et plus respectueux de l'environnement.

L'installation d'origine de l'assainissement, en tuyaux fibrociment, ne répond plus aux normes environnementales actuelles. Le diagnostic réalisé en 2018 avait mis en exergue la nécessité de réaliser ces travaux.



**Pose des nouvelles canalisations en grès ayant nécessité l'ouverture de la chaussée et la mise en place d'un étaielement à la hauteur du chantier**



## 6 - La sécurité en question

Ces dernières décennies, Cabara s'est considérablement transformé. L'urbanisation qui est indispensable à la vie du village apporte aussi ses travers : l'augmentation du trafic routier et avec lui des vitesses excessives voire des comportements inadaptés.

L'intégration des modes de transport doux dans nos habitudes de vie implique une cohabitation essentielle entre piétons, trottinettes, vélos, deux roues motorisées, voitures et parfois camions ou bus.

Afin de renforcer la sécurité de tous les usagers, le conseil municipal a décidé un certain nombre de mesures :

### Pose de panneaux de danger aux points stratégiques.



4 panneaux au total seront posés (un à l'entrée de chaque lotissement ainsi qu'un panneau près de l'école)

Ils sont destinés à rappeler aux automobilistes la présence de piétons (notamment d'enfants) à proximité de ces lieux de circulation.

### Pose d'un radar pédagogique solaire



Le radar sera posé au plateau sur la RD18e, à l'entrée de Cabara, dans le sens St Jean de Blaignac/Branne.

Il s'agit d'un outil mobile dont l'efficacité pour réduire la vitesse a été prouvée et qui enregistrera le trafic et les vitesses constatées.

Ce dispositif ne se substitue pas pour autant aux contrôles de gendarmerie ordonnés par la Préfecture.

### Quatrième et dernier ralentisseur sur le plateau

Il était prévu dans le cadre du plan d'aménagement du plateau en concertation avec le département. Un quatrième ralentisseur vient compléter la série de mesures prises pour limiter la vitesse des véhicules. Au printemps, la végétalisation des carrés enherbés viendra achever ces gros travaux de voirie qui auront permis l'enfouissement des réseaux, la création de trottoirs pour les piétons, la matérialisation de l'arrêt de bus avec son abri et, d'une manière générale, qui auront contribué à la sécurité et à l'embellissement du site.



## Mise en sens unique de la rue de l'Eglise



Pour des raisons de sécurité, la rue de l'église a été mise en sens unique, dans le sens de la montée. En effet, les accotements fragilisés par les précipitations ont souffert du passage des véhicules. La circulation en double sens devenait dangereuse, de même que la circulation en descente.

**Nous attirons tout particulièrement l'attention des conducteurs automobiles qui utiliseraient cette voie. De nombreux enfants empruntent cette route à pied ce qui les rend très vulnérables. Nous invitons les parents à les munir d'un gilet jaune ou de tout autre dispositif réfléchissant permettant une meilleure visibilité de jour comme de nuit.**

**La sécurité est l'affaire de tous.**

**Soyez prudents et réduisez votre vitesse sur l'ensemble des voies communales**

## Balisage des accotements de la rue de l'Eglise devenus instables



## 7 - Inscriptions à l'école

### Effectifs 2020-2021

Communes	Classes	Répartition	Effectifs TOTAL
CABARA	CLASSE 1	8 PS et 8 MS et 6 GS	22
	CLASSE 2	9 GS et 11 CP	20
ST AUBIN	5 CP et 16 CE1		21
NAUJAN	CLASSE 1	5 CE1 et 20 CE2	25
	CLASSE 2	20 CM1	20
	CLASSE 3	23 CM2	23
			<b>131</b>

Les parents sont invités à passer en mairie avec le **livret de famille** ou à envoyer une copie par mail à l'adresse : [mairie.cabara@wanadoo.fr](mailto:mairie.cabara@wanadoo.fr)

## 8 - Dispositif #Réa'j pour les jeunes



RENCONTRER	ACCOMPAGNER	AVANCER
<p>Vous avez moins de 30 ans ?            Vos conditions de vie sont difficiles ?            Pas de formation ?            Pas d'emploi ?            Déçu des institutions ?</p> <p>Les professionnels de #Réa'J sont là pour vous écouter et trouver des solutions.</p>	<p>#Réa'j vous accompagne pour définir votre projet et développer vos compétences.</p>	<p>#Réa'j vous soutiendra dans votre parcours de vie (emploi, formation, mobilité, logement, santé...) pour vous permettre de rebondir.</p>
<p>29 cours Tourny – 33500 LIBOURNE / 06 87 64 74 88 / <a href="http://www.gironde.fr/reaj">www.gironde.fr/reaj</a></p>		



# 9 - Du côté des associations

## QUE DU BONHEUR

propose

<https://Quedubonheur.pagesperso-orange.fr>



Pour recréer du lien social  
La création d'un club  
Tricot/Crochet

Gratuit sauf adhésion Que du bonheur :10 €

Novices venez apprendre à tricoter ou crocheter  
Expérimenté(e)s venez partager votre savoir.

Pour débiter le matériel (aiguilles, crochet) vous sera prêté.

Si vous êtes intéressé(e) inscription par tel au  
06 44 04 17 51

Ou mail : [francoise.choron@wanadoo.fr](mailto:francoise.choron@wanadoo.fr)  
Donnez vos jours et horaires préférés afin de pouvoir organiser des petits groupes (covid oblige !)

Lieu : 6 Baillard à Cabara (pour commencer)

## NATURE, LOISIRS ET DECOUVERTE

# CABARA MARCHÉ BIO



## En bord de Dordogne

### Invitation au Marché, les dimanches de 10h à 14h:



31/01 - 28/02  
28/03 - 25/04  
30/05 - 27/06  
25/07 - 29/08  
26/09 - 31/10  
28/11 - 26/12

Des produits bio et locaux :  
viandes, volailles, légumes, pain, miel,  
fromages, pâtisseries, chocolats,  
confitures, aromates, vin, produits  
d'hygiène, cosmétiques, artisanat...



[assocabara.marche@gmail.com](mailto:assocabara.marche@gmail.com)  
06 74 82 14 41

avec le soutien de la Municipalité

Malgré le contexte de crise sanitaire et les restrictions liées au couvre-feu et aux gestes barrières toujours en vigueur, saluons les initiatives de nos associations qui permettent de conserver un lien social si précieux, de faire naître de nouvelles actions et de maintenir une solidarité indispensable.

L'association « Que du Bonheur » propose plusieurs activités :

- **La partie « activités sportives »** est en sommeil en raison de la pandémie du coronavirus. La reprise pourrait s'effectuer en septembre si les conditions sanitaires le permettent.

- **La partie « activités spectacles »** est perturbée pour les mêmes raisons. Toutefois, 2 soirées sont programmées pour cette année :

La première **le 26 juin** si la salle du foyer communal est disponible. Ce sont "**Les Vils Navets**" qui doivent proposer leur spectacle d'humour.

<https://vils-navets.com/>



La 2eme est prévue **le 21 Août** avec "**Les Bababulles**", orchestre qui devrait se produire sur la cale.

<https://fr-fr.facebook.com/bababulles/>

- **La partie « tricot »** a débuté ce mois de février avec 8 personnes inscrites en 2 groupes, l'un le mercredi matin et l'autre le Jeudi après-midi. Il reste encore de la place !!

- **Une autre activité** est en gestation : « **fabrication de produits ménagers écologiques** ».



Chacun(e) peut amener ses recettes et ce pourrait être un moment de partage sympathique et utile. Une réunion mensuelle pourrait avoir lieu le samedi matin.

Inscriptions par SMS ou téléphone au **0644041751**



*Et si tout va bien...*

**Julien Loko** se produira sur la cale à Cabara pour les scènes d'été le **31 juillet**  
<https://www.facebook.com/julienlokoofficiel/>

*Sans oublier...*

Le traditionnel **vide-greniers**, le **6 juin 2021**

La soirée **Sardinade**, le **14 août 2021**

# 10 - La campagne dans tous les sens



S'il y a bien une différence entre la ville et la campagne, c'est l'environnement dans lequel vivent les citadins et campagnards.

Pour les uns, des bruits de moteurs et une atmosphère pétrolière quand les autres jouissent d'un air plus pur et du chant des oiseaux.

C'est pour cette raison que certains citadins décident de s'éloigner de leur centre urbain pour s'installer en zone rurale. Ils deviennent ainsi les « **néoruraux** ».

Parmi eux, certains découvrent la vie à la campagne avec tout ce que cela comporte de bruits voire d'odeurs : le chant d'un coq au lever du soleil, les meuglements des bovins, le tintement des cloches des églises ou encore l'odeur de crottin. Et certains n'hésitent pas à aller jusqu'au tribunal pour se plaindre de ces « nuisances » sonores ou olfactives.

Les Elus ruraux sont montés au front afin de défendre ce « patrimoine sensoriel des campagnes ».

Le 30 janvier 2020, le Parlement a définitivement adopté un projet de loi visant à : « Reconnaître la valeur intrinsèque de notre patrimoine rural et de son authenticité, en protégeant un mode de vie, et lutter contre les contentieux de voisinage portés par les personnes qui s'installent à la campagne sans en accepter les caractéristiques inhérentes »

## Pour autant, d'autres bruits sont, eux, bien réglementés :

C'est le cas des travaux, de la tonte des pelouses, de la taille des haies et des arbres qui reprennent à l'approche du printemps.

Par arrêté préfectoral du 22 avril 2016 :

« Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h30** et de **14h30 à 19h30**
- Les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**
- Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**



Si chacun respecte ces horaires, les relations de voisinage ne s'en porteront que mieux.

# 11 - Frelons asiatiques - c'est le moment d'agir

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est arrivé en France avant 2005. C'est une espèce invasive qui présente un risque réel pour l'apiculture et pour la biodiversité.

Le frelon asiatique n'a pas de prédateurs et il est un gros consommateur d'insectes, notamment d'abeilles.

La présence d'un nid peut se révéler extrêmement dangereux pour les êtres humains au regard du nombre d'insectes qu'il peut contenir et de leur agressivité. De plus, leur capacité à piquer à plusieurs reprises peut entraîner chez certains sujets allergiques un choc anaphylactique.



## FABRIQUER SON PIÈGE : NE PAS CONFONDRE AVEC LE PIÈGE À MOUSTIQUES !!!

### Pièges à frelons asiatiques



- 15 cl vin blanc
- 20 cl sirop de cassis
- 30 cl bière blonde

### Pièges à moustiques



- 50 g de sucre brun
- 1 g de levure de boulanger ou chimique
- 200 ml d'eau tiède
- 1 bouteille en plastique de 1,5 litres

**Si vous apercevez un nid de frelon, ne tentez surtout pas d'intervenir !! Contactez un professionnel :**

La liste des entreprises certifiées sur le site internet : <https://guepes.fr/societe/33-Gironde.htm>

## 12 - Le chenil du Libournais



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, le chenil du Libournais sert de fourrière pour les animaux errants.

Installé sur la commune de Puynormand depuis 1988, le SIVU compte 123 communes pour une population de 142 000 habitants.

Tous les animaux placés peuvent être proposés à l'adoption après un délai minimal de 8 jours obligatoires. Tant que l'animal n'a pas été adopté, le propriétaire peut toujours le récupérer moyennant le paiement forfaitaire de la durée de la pension.



### A savoir

L'identification d'un animal au moyen d'un tatouage ou d'une carte à puce est obligatoire.

Le numéro d'identification sera conservé auprès de

**I-CAD**  
(Identification des Carnivores Domestiques)

[www.i-cad.fr](http://www.i-cad.fr)



### Don



Fin 2019, un généreux donateur a fait don de la somme de

**246 308 €.**

Les élus du SIVU réfléchissent à la meilleure manière d'investir cette somme pour améliorer à la fois les conditions d'accueil en chenil ou en pension mais aussi et surtout pour œuvrer pour le bien-être animal.

**L'association de Placement des Animaux du Libournais (APAL)**

est chargée de la gestion du refuge et de la pension animale.

Tarifs : 10 € par jour et par animal pour un chien et 5 € pour un chat

Pensez à cette solution de gardiennage durant vos vacances.

**Les animaux sont des êtres vivants et sensibles.  
Ne les abandonnez pas !!**

# 13 - Présentation des sénateurs de la Gironde

Retour sur une élection passée presque inaperçue en raison d'une actualité essentiellement tournée vers la crise sanitaire : l'élection sénatoriale du 11 septembre 2020.

Installé dans le Palais du Luxembourg, le Sénat compte 348 sénateurs, élus au suffrage universel indirect, par 162 000 grands électeurs représentés par des élus municipaux, départementaux et régionaux. Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans.

Les sénateurs examinent les projets de loi que le Gouvernement leur soumet. Ils peuvent également déposer et examiner des propositions de loi.

Les sénateurs contrôlent aussi l'action du Gouvernement et vérifient que les lois votées sont bien appliquées...

Le Sénat est le garant de la stabilité des Institutions. A la différence de l'Assemblée Nationale, il ne peut être dissous.

Voici les 6 sénateurs de la Gironde :



Photo : Archive S.O

<b>Laurence HARRIBEY</b>	<b>Hervé GILLÉ</b>	<b>Florence LASSARADE</b>	<b>Nathalie DELATTRE</b>	<b>Alain CAZABONNE</b>	<b>Monique DE MARCO</b>
<b>Groupe :</b>  <b>Socialiste, Ecologique et Républicain</b>	<b>Groupe :</b>  <b>Socialiste, Ecologique et Républicain</b>	<b>Groupe :</b>  <b>Les Républicains</b>	<b>Groupe :</b>  <b>Rassemblement Démocratique et Social Européen</b>	<b>Groupe :</b>  <b>Union Centriste</b>	<b>Groupe :</b>  <b>Ecologiste – Solidarité et Territoires</b>



# 14 - Le Semoctom

## Déchèterie de Saint-Léon

### Horaires d'ouverture

**Saison haute (du 15 mars au 14 octobre)**

Le lundi après-midi : de 13h30 à 18h00  
Du mardi au samedi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

**Saison basse (du 15 octobre au 14 mars)**

Le lundi après-midi : de 13h30 à 17h00  
Du mardi au samedi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

### Déchets acceptés

AMEUBLEMENT

BOIS

DÉCHETS VERTS

PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE

MÉTAUX

CARTONS

REFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS

ÉCRANS

USTENSILES ÉLECTROMÉNAGERS

PETITS APPAREILS MÉNAGERS

LAMPES

ENCOMBRANTS

HUILES DE VIDANGE

PILES

HUILES DE FRITURES

PNEUMATIQUES SANS JANTES

VERRES

DÉCHETS DIVERS (SPÉCIFIQUE, ETC.)

REMPLOIS

TEXTILES

DÉCHETS GRIS/GRAUYS

BATTERIES

CARTOUCHES ENCRE

RADIOGRAPHIES

**Chaque déchet suit une filière bien spécifique merci de respecter les consignes de dépôt.**

### Accès et tarifs

PUBLICS	CRITÈRES	VALORISABLES	NON VALORISABLES ET APPORTS EN MÉLANGE
			Incendies et déchets dangereux
PARTICULIERS	Jusqu'à 25 passages ou 2500 kg	<b>GRATUIT</b>	
	Au-delà de 25 passages ou de 2500 kg	0,04 € le kg (40 € la tonne)	0,15 € / kg (150 € la tonne)
ETABLISSEMENTS PUBLICS ASSOCIATIONS COMMUNES	dès le 1er kilo	0,04 € le kg (40 € la tonne)	0,15 € / kg (150 € la tonne)
	communes uniquement	Végétaux GRATUITS mercredis (journal) et jeudis après-midi	
PROFESSIONNELS	dès le 1er kilo	Végétaux : 150 € / T Bois : 190 € / T Autres : 40 € / T Cartons : gratuits	Encombrants ou apports mélangés : 200 € / T gravats : 65 € / T Plaques de plâtre : 110 € / T
	HORS SEMOCTOM PARTICULIERS et PROFESSIONNELS	dès le 1er kilo	200 € / T avec un minimum de 20 € par passage

### Consignes à respecter

Vitesse limitée

Arrêt sur le pont bascule à l'entrée et à la sortie du site

Risques de chutes

Interdiction de fumer

Enfants accompagnés

Interdit aux chiens

### Déchets refusés

Ordures-ménagères, médicaments, bouteilles de gaz, extincteurs, souches d'arbres, carcasses de voiture, cadavres d'animaux, déchets dangereux (amiante...)

**L'obtention d'un SEMOCODE est obligatoire pour accéder aux déchèteries du SEMOCTOM**

Renseignements auprès de nos agents, au 05-57-34-53-20 et sur notre site internet.

**Tel : 05 57 34 53 20**  
site web : [www.semoctom.com](http://www.semoctom.com)

## Calendrier des collectes – 1<sup>er</sup> semestre 2021

**Consommons mieux, gaspillons moins et ensemble construisons le monde de demain !**

## Calendrier de collecte 2021 CABARA

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Ve 1	Lu 1	Lu 1	Je 1	Sa 1	Ma 1
Sa 2	Ma 2	Ma 2	Ve 2	Di 2	Me 2
Di 3	Me 3	Me 3	Sa 3	Lu 3	Je 3
Lu 4	Je 4	Je 4	Di 4	Ma 4	Ve 4
Ma 5	Ve 5	Ve 5	Lu 5	Me 5	Sa 5
Me 6	Sa 6	Sa 6	Ma 6	Je 6	Di 6
Je 7	Di 7	Di 7	Me 7	Ve 7	Lu 7
Ve 8	Lu 8	Lu 8	Je 8	Sa 8	Ma 8
Sa 9	Ma 9	Ma 9	Ve 9	Di 9	Me 9
Di 10	Me 10	Me 10	Sa 10	Lu 10	Je 10
Lu 11	Je 11	Je 11	Di 11	Ma 11	Ve 11
Ma 12	Ve 12	Ve 12	Lu 12	Me 12	Sa 12
Me 13	Sa 13	Sa 13	Ma 13	Je 13	Di 13
Je 14	Di 14	Di 14	Me 14	Ve 14	Lu 14
Ve 15	Lu 15	Lu 15	Je 15	Sa 15	Ma 15
Sa 16	Ma 16	Ma 16	Ve 16	Di 16	Me 16
Di 17	Me 17	Me 17	Sa 17	Lu 17	Je 17
Lu 18	Je 18	Je 18	Di 18	Ma 18	Ve 18
Ma 19	Ve 19	Ve 19	Lu 19	Me 19	Sa 19
Me 20	Sa 20	Sa 20	Ma 20	Je 20	Di 20
Je 21	Di 21	Di 21	Me 21	Ve 21	Lu 21
Ve 22	Lu 22	Lu 22	Je 22	Sa 22	Ma 22
Sa 23	Ma 23	Ma 23	Ve 23	Di 23	Me 23
Di 24	Me 24	Me 24	Sa 24	Lu 24	Je 24
Lu 25	Je 25	Je 25	Di 25	Ma 25	Ve 25
Ma 26	Ve 26	Ve 26	Lu 26	Me 26	Sa 26
Me 27	Sa 27	Sa 27	Ma 27	Je 27	Di 27
Je 28	Di 28	Di 28	Me 28	Ve 28	Lu 28
Ve 29	Lu 29	Lu 29	Je 29	Sa 29	Ma 29
Sa 30	Ma 30	Ma 30	Ve 30	Di 30	Me 30
Di 31	Me 31	Me 31		Lu 31	

## 15 - Humour et insolite



Cabara  
compte deux nouveaux Cabos...



Nous vous invitons à visiter notre site Web. Vous y trouverez des informations complémentaires et des sujets d'actualité. Le site est sécurisé et régulièrement mis à jour. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos souhaits de rubriques nouvelles.

<https://www.cabara.org>

**Directeur de la publication :** Thierry BLANC  
6 rue de la Mairie – 33420 CABARA  
Téléphone : 05.57.84.52.57  
Télécopie : 05.57.74.99.83  
Email : [mairie.cabara@wanadoo.fr](mailto:mairie.cabara@wanadoo.fr)  
Web : [www.cabara.org](http://www.cabara.org)



**Horaires d'ouverture :**  
Du lundi au vendredi, de 14h à 18h  
Le mercredi de 8h30 à 11h30

LA GAZETTE  
DE CABARA

Flashez ce Qr Code pour  
retrouver toutes vos  
informations sur le site web  
de Cabara

